

# INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE FINANCEMENT : Adaptée aux Pays en Transition

La présente demande de financement s'applique aux pays éligibles pour un financement de transition au titre de la Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement<sup>1</sup>, et aux pays qui devraient entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé pendant la période d'allocation 2017/2019 et/ou fondent leur demande de financement sur un plan de travail de transition. Étant donné que ces pays se préparent à assumer intégralement le financement et la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de lutte contre la maladie, en s'affranchissant du soutien du Fonds mondial, la demande de financement de transition met particulièrement l'accent sur les mesures que le pays prévoit de prendre pour pérenniser les acquis obtenus dans la lutte contre la maladie et maintenir les programmes jouant un rôle primordial dans la maîtrise des épidémies et l'offre de services aux populations-clés et vulnérables. Ce formulaire est également destiné à tout pays souhaitant bénéficier d'un examen personnalisé de type « transition » pour des raisons inhérentes au contexte national.

La demande de financement à remplir pour les situations de transition doit décrire les lacunes programmatiques et les déficits de financement que le pays demandeur doit combler en priorité en vue de la pérennisation des programmes et d'une transition réussie. Ces lacunes auront été diagnostiquées au moyen d'une évaluation de l'état de préparation à la transition et/ou d'une analyse équivalente de niveau national axée sur la transition et la pérennité. Guidée par le plan de travail de transition sur lequel elle est fondée, la demande de financement doit répondre aux besoins prioritaires du pays, tels que définis dans la stratégie/plan national de santé, et être étayée par des données de niveau national et des orientations techniques propres à justifier le choix de l'approche retenue. Dans la demande, le candidat doit également préciser en quoi la mise en œuvre de la subvention demandée permettra, une fois les financements du Fonds mondial arrivés à échéance, de maintenir et d'améliorer les services qu'il faut impérativement assurer pour obtenir un impact durable contre les maladies visées.

Le présent livret d'instructions explique étape par étape au candidat comment remplir la partie narrative de la demande et détaille les pièces justificatives à joindre pour le cycle d'allocation 2017/2019 ; les subventions ainsi affectées seront mises en œuvre pendant la période 2018/2020. Toutes les parties prenantes participant à l'élaboration de la demande sont priées de parcourir le présent livret.

---

<sup>1</sup> [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)

## Table des matières

<b>PREMIÈRE PARTIE : BIEN DÉMARRER</b> .....	<b>3</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>4</b>
RÉSUMÉ .....	5
SECTION 1 : CONTEXTE.....	5
SECTION 2 : DEMANDE DE FINANCEMENT.....	7
SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE ET MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES.....	9
SECTION 4 : PAYSAGE DE FINANCEMENT, COFINANCEMENT ET PÉRENNITÉ.....	11
DEMANDE DE FINANCEMENTS HIÉRARCHISÉS AU-DELÀ DE LA SOMME (PAAR) .	14
FONDS DE CONTREPARTIE (si applicable).....	15
<b>TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>15</b>
Plan de travail de transition.....	16
Tableau(x) relatif(s) au paysage de financement .....	16
Budget et cadre de résultats.....	17
Tableau(x) des lacunes programmatiques.....	18
Liste des produits de santé, hypothèses les concernant et données de quantification .....	20
Liste des abréviations et des pièces jointes .....	20
Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale .....	20
Approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale.....	22
Cartographie des modalités de mise en œuvre .....	22
<b>ANNEXE 1: List de vérification à utiliser pour vérifier que le dossier de candidature est complet</b> .....	<b>24</b>

## PREMIÈRE PARTIE : BIEN DÉMARRER

### Utilisation de documents nationaux existants

Le formulaire de demande est conçu de manière à favoriser l'utilisation des documents nationaux existants et à éviter une duplication inutile des informations trouvés dans les documents sources. Dans un souci de concision, les candidats sont priés de citer en référence les documents nationaux pertinents plutôt que d'en reproduire le texte dans la partie narrative. Pour plus d'information, reportez-vous aux orientations détaillées dans la deuxième partie du présent livret d'instructions (*Comment remplir le formulaire de demande de financement*).

Les documents nationaux pertinents doivent être clairement référencés et joints au dossier de candidature. Ne joignez aucun document non référencé dans la demande de financement et n'incluez que les documents qui permettent de justifier le choix des interventions.

### Nombre limite de pages

Chaque question contient une limite du nombre maximum des pages. Une page contient environ 500 mots. Veuillez respecter la limite fixée pour chaque question, en utilisant une police Arial standard de taille 11 et un interligne simple. Vous pouvez ajouter des illustrations graphiques (les diagrammes ou les tableaux, par exemple) pour décrire les informations ou tendances essentielles. L'ajout de tels supports n'est pas pris en compte dans le décompte des pages.

Le formulaire de demande exige au candidat un maximum de concision et de pertinence dans ses réponses. Le Fonds mondial se réserve le droit de retourner un dossier qui dépasserait le nombre maximum de pages autorisé, afin que le candidat le modifie et le soumette à nouveau.

### Calendrier de la soumission et de la période de mise en œuvre

La période de mise en œuvre de toute nouvelle subvention doit commencer juste après la fin de la période de mise en œuvre de la subvention en cours pour la composante de pays considérée, affectée au titre de la période d'allocation précédente. Par exemple, si une subvention arrive à échéance en décembre 2017, la date de démarrage de la subvention suivante, qui utilise l'allocation du cycle 2017/2019, sera janvier 2018. Les financements affectés au titre de deux périodes d'allocation distinctes doivent s'enchaîner, mais ne peuvent se chevaucher. Chaque pays peut accéder à la somme allouée pour les composantes admissibles une fois par période d'allocation et par composante, par le biais de demandes combinées ou séparées, le Conseil d'administration devant donner son approbation avant la fin de la période d'allocation (soit le 31 décembre 2019). En principe, la planification et la mise en œuvre des subventions doivent s'aligner sur les cycles nationaux de planification. Les subventions octroyées par le Fonds mondial s'étendent classiquement pour trois ans, sauf autorisation contraire du Conseil d'administration.

### Dépôt de la candidature

Les pays candidats seront informés de leur somme allouée et de la démarche de candidature à suivre dans leurs lettres d'allocations.

Le Fonds mondial transmettra aux candidats le formulaire de demande à remplir, ainsi que les documents d'accompagnement, selon la modalité d'examen qui aura été retenue et approuvée. Une fois que leur dossier de demande de financement (comprenant la partie

narrative et les pièces obligatoires à fournir) est prêt, les candidats doivent le soumettre à leur gestionnaire de portefeuille du Fonds et copier le Département Accès aux Financements ([acesstofunding@theglobalfund.org](mailto:acesstofunding@theglobalfund.org)).

## Traduction des documents

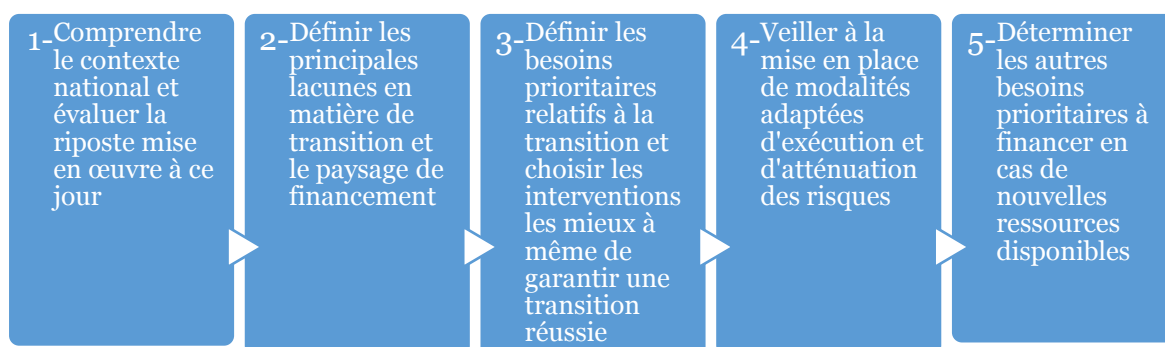
Le Fonds mondial accepte les documents de candidature en anglais, en français, en russe et en espagnol. La langue de travail du Secrétariat et du Comité technique d'examen des propositions est l'anglais.

Le Fonds mondial ne traduira que les **documents principaux du dossier de candidature** (par exemple, la partie narrative de la demande de financement et les tableaux obligatoires) soumis en français, en espagnol ou en russe. Les documents annexes joints peuvent être soumis dans la langue originale dans laquelle ils ont été rédigés, mais le Fonds mondial ne traduirait que les sections précises qui sont référencés dans la demande de financement. Par conséquent, il est important que les candidats indiquent clairement les sections à consulter, en précisant les numéros des pages où figurent les informations utiles. Étant donné que le Secrétariat ne peut pas assurer la traduction de tous les documents supplémentaires, **il encourage les candidats à soumettre les annexes les plus importantes en anglais**. Dans toute la mesure possible, les candidats sont **encouragés** à faire traduire tous les documents requis en anglais, avant de remettre leur dossier de candidature. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

## DEUXIÈME PARTIE : COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

La formulation de la demande de financement fait partie intégrante du processus continu de dialogue au niveau du pays, auquel participent un large éventail de parties prenantes. Pour qu'un dossier de candidature soit validé, la demande de financement doit s'appuyer sur des documents stratégiques nationaux en application qui reflètent avec justesse le contexte dans lequel s'inscrit la demande, sur d'autres sources d'information actualisées disponibles, ainsi que sur le plan de travail de transition.

La demande de financement suit la séquence logique décrite ci-dessous :



## RÉSUMÉ

La section « résumé » du formulaire-type de demande de financement comprend d'importantes rubriques d'information destinées à la gestion administrative. Dans la rubrique « Candidat », donnez le nom du pays ou de l'instance multipays concernée. Dans la rubrique « Composante(s) », indiquez la composante figurant dans la demande de financement (dans les demandes combinées, veuillez dresser la liste de toutes les composantes incluses). Dans les rubriques « Demande de financement pour la somme allouée » et « Demande de financements hiérarchisés au-delà de la somme allouée », veuillez indiquer les montants respectifs demandés et préciser s'ils sont libellés en dollars US ou en euros (veuillez contacter votre gestionnaire de portefeuille du Fonds si vous n'utilisez pas la même devise que lors de la période de mise en œuvre précédente). Vérifiez que les montants saisis coïncident avec les chiffres fournis dans tous les documents versés au dossier de candidature.

## SECTION 1 : CONTEXTE

Pour qu'une subvention de transition ait les meilleures chances d'être pleinement intégrée aux actions financées à l'aide de ressources nationales, elle doit dès sa conception être ancrée dans la réalité épidémiologique, opérationnelle, sociale, politique et économique du pays ou de la région considérée, et s'inspirer des enseignements tirés des précédentes périodes de mise en œuvre. Dans la première section de la demande de financement, le candidat doit indiquer les principales sources d'information utilisées pour décrire le contexte dans lequel s'inscrit la demande et brosser une analyse succincte des grandes considérations motivant le choix des interventions demandées. Les informations stratégiques et éléments d'analyse qui orientent le contenu de la demande de financement doivent être extraits des versions actualisées et les plus récentes des documents stratégiques nationaux, évaluations, examens de programmes et les autres ressources.

### 1.1 Résumé du contexte national



**Le ou les documents stratégiques nationaux doivent impérativement être joints au dossier de demande.**

Les candidats doivent présenter une vue d'ensemble du système de santé et de la situation épidémiologique propre à chaque maladie ; ils préciseront les différences en fonction du statut socioéconomique et des groupes sociaux (en mettant l'accent sur le sexe et l'âge), en particulier chez les populations-clés et vulnérables, ainsi que les principaux obstacles comportementaux et structurels liés à l'épidémie. Dans cette synthèse générale, le candidat mettra en avant les informations pertinentes décrivant le contexte propre à la composante de pays, en indiquant les actions prévues dans le plan stratégique national en réponse au contexte épidémiologique identifié, notamment les volets du plan consacrés à la pérennité et à la transition.

- a) **Contexte épidémiologique** (notamment) : i) les tendances en matière d'incidence et de prévalence, y compris ii) les différences en fonction du statut socioéconomique et des groupes sociaux (en mettant l'accent sur le sexe et l'âge), en particulier chez les populations-clés et vulnérables ; iii) les principaux obstacles comportementaux et structurels liés à l'épidémie.
- b) **Contexte du programme** : Cette partie doit décrire succinctement ce que le plan stratégique national vise à atteindre en réponse au contexte épidémiologique et aux progrès réalisés, ainsi que tous les aspects spécifiques du plan stratégique national et/ou de la stratégie nationale relatifs à la pérennité et à la transition.
- c) **Principales lacunes et difficultés en matière de transition** relevées dans l'évaluation de préparation à la transition ou une analyse équivalente. Plus

précisément, mais sans s'y limiter, les lacunes et les défis liés aux programmes et à la prestation de services ayant pour cible les populations-clés et vulnérables, ainsi que les défis particuliers liés à la transition des systèmes de santé.

- d) **Participation des parties prenantes**, en particulier du ministère de la Santé, du ministère des Finances, du ministère de la Planification, des experts techniques, des représentants des populations-clés et vulnérables, de la société civile et autres parties prenantes-clés (en plus des membres des instances de coordination nationale) au repérage et à la hiérarchisation des différentes lacunes et difficultés en matière de transition décrites ci-avant et qui ont été relevées dans l'évaluation de la préparation ou équivalent.

Pour tout complément d'information, reportez-vous à la note d'orientation du Fonds mondial sur le dialogue au niveau du pays (à *venir*).

## 1.2 Bilan des programmes antérieurs et des enseignements tirés des investissements consentis par le Fonds mondial et d'autres donateurs

Le candidat doit démontrer que les enseignements tirés du cycle de financement le plus récent ont été pris en compte dans la formulation de la demande de financement. À ce titre, il dressera notamment un bilan des principales constatations, des réussites et des difficultés rencontrées dans la pérennisation de la riposte nationale à la maladie au cours de la précédente période de mise en œuvre. Par ailleurs, il devra signaler les constatations et les recommandations tirées des examens et des évaluations des programmes, en s'attardant sur les éléments portant plus spécifiquement sur la pérennité et la transition, tels que les systèmes d'achat, le maintien de l'offre de services à destination des populations-clés et vulnérables qui sera assurée à l'aide de ressources nationales sans le concours de bailleurs externes, la capacité de l'administration nationale à accorder des financements directs aux organisations communautaires et de la société civile, les engagements financiers déjà pris par le gouvernement et/ou les questions à examiner concernant l'offre de services aux populations-clés et vulnérables. Il accordera une attention particulière aux inégalités dans l'accès aux services et aux considérations propres aux populations-clés et vulnérables.

Si ces informations sont déjà incluses et référencées à la section 1.1 (*Résumé du contexte*), le candidat est prié de ne pas répéter ce contenu.

Il est conseillé aux candidats de s'assurer le concours technique de partenaires, afin qu'ils les accompagnent dans cet exercice de bilan.



### Documents utiles pour compléter cette section :

- [Notes d'information du Fonds mondial sur : le VIH ; tuberculose ; malaria ; et construire les systèmes résilients et pérennes pour la santé avec les investissements du Fonds mondial](#)
- [Orientations stratégiques des partenaires techniques pour l'investissement](#)
- [Plan d'action en faveur des populations-clés 2014-2017.](#)
- [Stratégie du Fonds mondial en matière d'égalité de genre](#) (sexe not genre) et [Stratégie en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre](#)

## SECTION 2 : DEMANDE DE FINANCEMENT



**Avant de remplir cette section, les candidats sont encouragés à parcourir la [Note d'orientation : Pérennité, transition et cofinancement des programmes soutenus par le Fonds mondial](#).**

**Il est conseillé aux candidats de terminer leur plan de travail de transition, le ou les tableaux relatifs au paysage de financement, le budget, la partie du cadre de résultats consacrée aux mesures de suivi du plan de travail, et, le cas échéant, le ou les tableaux des lacunes programmatiques, avant de répondre aux questions de la section 2.**

Dans cette section, le candidat expose en détail la demande de financement présentée pour la somme allouée et précise dans quelle mesure l'investissement proposé est stratégiquement centré et techniquement solide, de sorte à répondre aux difficultés prioritaires relatives à la transition et à maintenir des systèmes résistants pour la santé et des ripostes pérennes face à la maladie. Il doit également décrire en quoi les interventions proposées permettront de garantir que l'offre de services à destination des populations-clés pourra être maintenue. Il exposera aussi les interventions qu'il souhaite faire financer (voir ci-dessous) et précisera, d'une part, en quoi elles permettront au pays de s'affranchir concrètement des financements du Fonds mondial et de pérenniser les programmes nationaux, et, d'autre part, quels acquis auront été obtenus avec le soutien du Fonds mondial à l'expiration de la subvention en cours.

**Les candidats doivent s'assurer que les besoins prioritaires en matière de transition figurent bien dans la demande de financement pour la somme allouée et expliquer en termes clairs les raisons justifiant le choix de ces besoins particuliers.**

### **Interventions mentionnées dans le plan de travail de transition**

La demande de financement des pays en transition doit mettre l'accent sur les interventions proposées qui sont jugées essentielles au maintien ou à l'intensification progressive des interventions-clés, l'objectif étant de permettre au pays d'assurer intégralement le financement et la mise en œuvre des activités visées d'ici à l'expiration de la subvention en cours.

**Dans l'idéal, toute demande de financement émanant d'un pays en transition doit prévoir les volets d'activité suivants :**

- 1) Activités favorisant la pérennisation et la transition de services efficaces, fondés sur des données probantes, à destination des populations-clés et vulnérables ;
- 2) Activités permettant de tendre des passerelles solides entre les organisations communautaires et de la société civile et les pouvoirs publics ;
- 3) Activités propres à débloquer ou à accroître les financements publics destinés aux acteurs non étatiques, en particulier aux organisations communautaires et de la société civile (par exemple, les dispositifs de contrat social) ;
- 4) Activités garantissant le recueil de données programmatiques et financières solides à l'appui de la planification et du suivi des programmes (par exemple, renforcement des capacités en matière de recueil et d'analyse de données, renforcement des systèmes d'information sur la gestion de la santé et des systèmes de surveillance) ;
- 5) Activités garantissant l'application de processus d'achat appropriés ;
- 6) Activités destinées à assurer la viabilité financière des programmes soutenus (par exemple, par la prise en charge des prestations de services dans le cadre des dispositifs nationaux d'assurance maladie).



Bien que le contexte national doive au final déterminer les priorités du pays et qu'il n'existe aucune restriction particulière aux choix des activités à financer, il est recommandé de ne pas inclure les catégories d'activités suivantes dans la subvention finale :

- 1) **Prestation de services** : Au moment où la subvention de transition finale sera établie, la plupart des prestations de services devront être financées sur fonds nationaux, et ce, quelles que soient les entités retenues pour assurer la mise en œuvre. Dans des cas exceptionnels, si le financement de certaines interventions-clés n'est pas encore assuré, le candidat peut inclure les activités concernées dans sa demande, à condition qu'il prévoise un plan détaillé permettant de transférer leur financement et leur mise en œuvre vers des sources nationales au cours du cycle de vie de la subvention.
- 2) **Achat de produits de santé** : Au moment où la subvention de transition finale sera établie, quelles que soient les entités retenues pour assurer la mise en œuvre, la plupart des opérations d'achat de médicaments, de produits de santé ou de fournitures nécessaires aux activités de traitement, de diagnostic et de prévention devront être financées sur fonds nationaux. Si le financement requis pour l'achat des produits de santé n'est pas encore assuré, le candidat peut inclure ces opérations d'achat dans sa demande, à condition qu'il prévoise un plan détaillé permettant de transférer leur financement aux autorités nationales au cours du cycle de vie de la subvention. Il peut alors (selon le contexte national) être exigé du pays candidat qu'il prenne des engagements ad hoc chiffrés et limités dans le temps garantissant le futur transfert des opérations d'achat.
- 3) **Ressources humaines, gestion du programme et autres frais de fonctionnement récurrents** : Au moment où la subvention de transition finale sera établie, quelles que soient les entités retenues pour assurer la mise en œuvre, la plupart des frais de fonctionnement associés à la gestion des programmes essentiels de tous les maîtres d'œuvre devront être financés sur fonds nationaux (sont notamment concernés les frais de déplacement en cas de visite de contrôle, les frais de bureau, les frais de carburant, de maintenance et d'assurance des véhicules, etc.). Dans la catégorie « frais de gestion du programme » de la subvention de transition finale, le candidat peut toutefois inclure les activités non récurrentes qui favorisent concrètement la transition.

En concertation avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds, les candidats doivent évaluer les meilleures modalités d'affectation des financements de transition et arrêter un cadre de résultats raisonnable pour la subvention de transition, qui sera assorti d'indicateurs adaptés aux mesures de suivi du plan de travail.

### **Centrage de la demande**

Conformément à la Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement, les financements de transition sont destinés aux activités prévues dans le plan de travail de transition du pays concerné. Pendant le développement de la demande de financement, les pays en transition doivent démontrer que les interventions choisies satisfont à l'exigence de centrage de la demande<sup>2</sup>. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure devront ainsi centrer l'intégralité de leur demande sur des interventions destinées à maintenir ou à intensifier les volets d'activité fondés sur des éléments probants et axés sur les populations-clés et vulnérables. Par ailleurs, toujours au titre de la politique, ces pays peuvent demander le financement d'interventions visant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé, lorsque l'évaluation de l'état de préparation du pays ou une autre analyse équivalente montre que ces interventions sont indispensables pour garantir la préparation à la transition.

---

<sup>2</sup> [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)



S'il y a lieu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure peuvent inclure dans leur demande le financement des technologies qui s'imposent comme une norme de pratique mondiale et que le pays juge essentielles pour pérenniser les acquis et tendre vers la maîtrise et/ou l'élimination des maladies. L'exigence de centrage de la demande vise à garantir que la somme allouée est investie avec stratégie en direction des populations-clés et vulnérables et à l'appui de l'élimination des obstacles liés aux droits de l'Homme et aux questions de genre, et ce, afin de préserver la couverture des programmes, de pérenniser les acquis et, plus particulièrement, de lever les obstacles liés à la transition et à la pérennisation des programmes. Toutes les demandes de financement doivent, indépendamment de la catégorie de revenu du pays candidat et selon qu'il convient, prévoir des interventions visant à lever les freins d'accès aux services et les vulnérabilités liés aux droits de l'Homme et aux questions de genre.

**Veillez-vous reporter aux notes d'orientation techniques et aux notes d'information pertinentes du Fonds mondial pour en savoir davantage sur l'élaboration de la demande de financement.**

### **SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE ET MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES**

Après avoir défini les interventions proposées dans la demande de financement, le candidat doit assurer que la capacité de mise en œuvre et les mesures d'atténuation des risques requis sont bien en place. Dans cette section, le candidat devra expliciter les modalités de mise en œuvre proposées pour les interventions prévues, ainsi que les risques opérationnels décelés et les mesures d'atténuation prises en conséquence.



#### **Documents utiles pour compléter cette section :**

- [Liste d'admissibilité du Fonds mondial pour 2017](#)
- [Notes d'information du Fonds mondial sur : le VIH ; tuberculose ; malaria ; et construire les systèmes résilients et pérennes pour la santé avec les investissements du Fonds mondial](#)
- [Orientations stratégiques des partenaires techniques pour l'investissement](#)
- [Note d'orientation du Fonds mondial : Pérennité, transition et cofinancement des programmes soutenus par le Fonds mondial.](#)
- [Manuel sur le cadre modulaire du Fonds mondial](#)
- [Formation électronique du Fonds mondial](#)
- [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)

### 3.1 Résumé des modalités de mise en œuvre



**Il est recommandé aux candidats de mettre à jour leur cartographie des modalités de mise en œuvre.**

Afin qu'ils soient mieux préparés pour réussir leur transition, le Fonds mondial encourage les candidats à envisager de désigner des entités locales et publiques pour assurer le rôle de récipiendaire principal. Cela favorise l'adhésion des parties prenantes nationales aux interventions-clés financées par les donateurs externes, tout en renforçant les capacités requises au niveau national pour mettre en œuvre les activités financées sur ressources externes. Dans tous les cas où il est impossible de choisir une entité locale et/ou une institution publique pour mettre en œuvre les subventions du Fonds mondial, les instances de coordination nationale sont invitées à préciser dans leur demande de financement les mesures que prendront les ONG internationales ou les autres entités concernées pour garantir le transfert des compétences requises aux institutions locales. Il n'est pas recommandé que la coordination nationale attend pour leur subvention de transition pour commencer à transférer aux institutions locales les volets essentiels de la riposte aux maladies.

Dans sa demande, le candidat doit expliquer comment il intégrera les principales fonctions revenant aux récipiendaires principaux (fonctions programmatiques et achat, essentiellement) dans le mandat et la structure de fonctionnement des institutions nationales d'ici à l'expiration de la subvention.

Il doit indiquer clairement les modifications apportées aux modalités de mise en œuvre précédemment retenues et préciser en quoi elles appuieront le processus de transition décrit dans la demande de financement.

### 3.2 Principaux risques liés à la mise en œuvre

Le candidat doit décrire les *principaux risques* identifiés dans l'évaluation de l'état de préparation à la transition ou dans une autre analyse équivalente, ainsi que pendant le processus de dialogue au niveau du pays. Il doit également mettre en avant toutes les risques clés qui peuvent compromettre la capacité du pays à pérenniser l'offre de services clés une fois qu'il ne bénéficiera plus des financements du Fonds mondial, ainsi que tout autre risque important pouvant survenir, le cas échéant, pendant la mise en œuvre des activités de transition prévues dans la demande de financement. Il doit préciser la ou les mesures d'atténuation qu'il entend mettre en place face à chaque risque pour assurer l'exécution efficace du programme. Les candidats peuvent faire référence aux investissements proposés dans la section 2 de la demande de financement en vue du traitement des risques.

Parmi les grands domaines de risque, qu'ils soient programmatiques ou liés à la mise en œuvre, on peut citer les suivants :

- Risques programmatiques et liés au suivi-évaluation – Il est nécessaire d'investir dans la surveillance de routine et la réalisation régulière d'enquêtes et d'estimations démographiques au niveau tant national qu'infranational, si l'on veut s'assurer que, dans sa structure, le programme de lutte contre la maladie cible les bons groupes de population et est à même de générer un impact, tout en présentant un bon rapport coût/efficacité.
- Risques liés à la gestion des achats et des approvisionnements – Il convient de commencer le transfert étape par étape des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des activités d'achat bien avant que le pays ne cesse de

bénéficiaire du soutien du Fonds mondial. Au-delà d'une planification avisée, il faudra soigner les grands catalyseurs favorisant la mise en place de systèmes durables de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le pays disposera ainsi de suffisamment de temps pour bénéficier des appuis techniques nécessaires et s'assurer l'accès ininterrompu et à prix modique aux médicaments et produits nécessaires à la lutte contre les trois maladies à l'issue de la période de transition.

- Capacité et rôle des acteurs non étatiques dans la prestation de services et externalisations au profit d'acteurs non étatiques.
- Risques financiers (par exemple, risque de fraude, corruption ou abus de biens sociaux, inefficacité financière, etc.).
- Risques liés à la gouvernance et à la gestion du programme (par exemple, coordination et suivi stratégique du programme par l'instance de coordination nationale, coordination entre le bénéficiaire principal et les partenaires et entités nationales, résultats du bénéficiaire principal et/ou suivi stratégique des sous-bénéficiaires, etc.).

Les candidats doivent également inclure les principaux risques externes qui peuvent avoir des conséquences négatives ou involontaires sur les résultats et la mise en œuvre du programme. Citons notamment :

- les facteurs macroéconomiques, y compris la hausse inattendue du prix des produits, l'inflation et le taux de change moyen par rapport aux devises des marchés locaux,
- l'instabilité du pays en termes de changements politiques importants ou de troubles sociaux, conflits, crises humanitaires en cours, insuffisance de l'infrastructure matérielle, catastrophes naturelles, corruption, et
- les élections nationales à venir ou les changements importants en matière de direction nationale susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du programme.

Les candidats doivent tenir compte des principaux risques dès le stade d'élaboration de la demande de financement afin de veiller à réserver suffisamment de crédits pour financer les mesures d'atténuation. Ces ressources affectées peuvent provenir de l'enveloppe allouée, de sources nationales ou encore de sources extérieures. Les crédits réservés à l'assistance technique dans la demande de financement et destinés au renforcement de la capacité de mise en œuvre doivent également être mentionnés dans cette section.

## **SECTION 4 : PAYSAGE DE FINANCEMENT, COFINANCEMENT ET PÉRENNITÉ**



**Les candidats doivent remplir le ou les tableaux relatifs au paysage de financement avant de compléter la section 4 du formulaire de demande de financement.**

Pour obtenir un impact durable et pérenniser les actions nationales contre les trois maladies, les engagements financiers des sources domestiques doivent jouer un rôle prépondérant dans l'application des stratégies nationales. Si le Fonds mondial octroie des financements à tous les pays éligibles, ces ressources sont loin d'être suffisantes pour prendre en charge le coût total d'un programme techniquement solide propre à relever les prestations de services au niveau requis pour maîtriser et éliminer les épidémies. Il est donc essentiel d'évaluer, d'une part, la façon dont la demande de financement s'inscrit dans le paysage global de financement, sans oublier les crédits publics et les financements d'autres bailleurs, et, d'autre part, les mesures que le gouvernement national prévoit d'adopter pour augmenter d'année en année les

ressources affectées au programme national de lutte contre la maladie et au système de santé, pendant la période de mise en œuvre de la subvention de transition.

Le tableau ci-dessous expose dans les grandes lignes les principaux objectifs que le candidat devra évaluer pour remplir cette section.

<b>Principaux objectifs de l'évaluation</b>	<b>Éléments à évaluer</b>
Évaluer les tendances et actions relatives à l'accroissement des dépenses publiques de santé en vue de la réalisation des buts et objectifs de couverture sanitaire universelle	Tendances relatives aux dépenses publiques de santé
	Actions ou réformes prévues pour accroître les ressources nationales consacrées à la santé et renforcer l'efficacité et l'efficacités des dépenses de santé
	Concours du Fonds mondial pour la mise au point d'une stratégie de financement de la santé et/ou l'application de réformes du financement de la santé
Évaluer la mise en œuvre des engagements de cofinancement pris lors du précédent cycle d'allocation (autrefois appelée « volonté de payer »)	Évaluer les preuves factuelles de la mise en œuvre effective des engagements
	Exposer les raisons justifiant le non-respect des engagements pris, le cas échéant
Évaluer le paysage de financement	Évaluer les besoins de financement et les principaux inducteurs de coûts
	Évaluer les financements disponibles et les lacunes restant à combler pour les principaux volets programmatiques
	Évaluer les actions prévues pour combler les déficits de financement
Veiller que les engagements nationaux prévus pour la période d'allocation suivante répondent aux critères minimums permettant d'accéder pleinement à la contrepartie prévue par l'« incitation au cofinancement »	Déterminer si le cofinancement couvre une part croissante des principaux coûts liés aux plans nationaux de lutte contre les maladies et/ou aux interventions de renforcement des systèmes de santé
	Évaluer les interventions ou activités qui doivent être cofinancées ainsi que les mesures de suivi et de rapport prévues pour rendre compte de la mise en œuvre effective des engagements de cofinancement
	Le cas échéant, exposer les raisons pour lesquelles les engagements de cofinancement ne satisfont pas aux critères minimums permettant d'accéder pleinement à la contrepartie prévue par l'« incitation au cofinancement »
Évaluer la pérennité à plus long terme	Évaluer les principaux obstacles à la pérennisation et les actions mises en place pour les éliminer
	Évaluer en quoi la demande de financement appuie la transition du pays en passe de s'affranchir du soutien financier du Fonds mondial et la pérennité à long terme du programme

## 4.1 Paysage de financement et cofinancement

Les candidats doivent fournir des éléments d'explication et/ou de justification pour étayer leur évaluation du paysage de financement et des modalités de cofinancement. Par exemple :

- a. Si les engagements du gouvernement pour le cycle d'allocation 2014/2016 n'ont pas été pleinement mis en œuvre, les candidats devront fournir les raisons pour lesquelles des dépenses publiques ont été inférieures aux cibles prévues.
- b. Le cas échéant, les candidats devront également exposer les raisons pour lesquelles des engagements de cofinancement pour la période d'allocation 2017/2019 ne sont pas conformes à la politique ad hoc et/ou ne satisfont pas aux critères minimums requis pour débloquer l'intégralité de l'enveloppe prévue au titre de l'incitation au cofinancement.
- c. Les candidats sont tenus de préciser quels dispositifs de suivi et de rapport seront utilisés pour rendre compte de la mise en œuvre effective des engagements de cofinancement au cours de la prochaine période de mise en œuvre. Les mesures prévues pour améliorer les données relatives aux dépenses par maladie et aux dépenses de santé doivent être conformes aux méthodes et aux directives prescrites par les partenaires techniques. Les candidats sont encouragés à prévoir dans la demande de financement des investissements ciblés à l'appui de ces mesures. Si nécessaire, les candidats sont priés de réserver jusqu'à 50 000 dollars US (par maladie prise en charge par le Fonds mondial) pour la mise en place de mécanismes officiels de suivi systématique des dépenses de santé et des dépenses par maladie. Le Fonds mondial collabore avec l'Organisation mondiale de la Santé afin que les pays puissent bénéficier d'une assistance technique pour les activités subventionnées visant la mise en place d'un système officiel de comptes nationaux de la santé.

## 4.2 Transition et pérennité

Pour préparer sa réponse, les candidats sont priés d'évaluer les coûts globaux associés à l'application de la stratégie nationale pertinente, les fonds disponibles, ainsi que les déficits de financement touchant certains grands volets programmatiques, et ce, pour toute la période de mise en œuvre couverte par la demande de financement. Les candidats pourront affiner leur compréhension des coûts et des lacunes en remplissant, pour chaque composante de maladie, la feuille « detailed financial gap » (détail du déficit de financement) figurant dans le tableau relatif au paysage de financement, selon qu'il s'applique à la demande.

Ils sont priés d'engager une réflexion sur les principaux obstacles à la transition et à la pérennisation du ou des programmes proposés pour financement. Dans leur réponse, les candidats doivent inclure une description des principales mesures prévues pour mieux pérenniser les programmes financés par le Fonds mondial, en tenant dûment compte des stratégies et réformes en cours et/ou prévues à l'appui du financement de la santé, de la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé et du renforcement du cadre juridique, le cas échéant.



#### Documents utiles pour compléter cette section :

- [Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)
- [Ressources pour les candidats](#)
- [Liste d'admissibilité du Fonds mondial](#)

## DEMANDE DE FINANCEMENTS HIÉRARCHISÉS AU-DELÀ DE LA SOMME (PAAR)

Les candidats sont invités à remplir une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (PAAR). Le PAAR devrait représenter des modules / interventions clés supplémentaires, factuels et chiffrés pour l'investissement, organisés par ordre d'importance relative pour le programme (priorité élevée, moyenne ou faible).

Le modèle de demande de PAAR basé sur Excel est destiné à aider les candidats à présenter une justification claire pour chaque module / intervention proposé au-delà de la somme allouée.

Si la demande est jugée par le TRP techniquement solide, stratégiquement ciblée et positionnée pour obtenir le plus grand impact, la demande de PAAR sera inscrite dans le registre des Demandes de qualités non financées par le Fonds mondial pour faciliter le financement si des ressources supplémentaires devenaient disponibles. Par exemple, le PAAR pourrait être financé grâce aux gains d'efficacité constatés dans le montant de l'allocation pendant l'octroi des subventions, ou à travers des ressources supplémentaires provenant d'autres donateurs.

Avant de compléter la demande de financement au-delà de la somme allouée, **les candidats doivent s'assurer que les modules et interventions les plus critiques pour leur programme sont suffisamment couverts par la somme allouée.** Dans l'examen qu'il mène, le Comité technique d'examen des propositions peut recommander que certains modules et interventions soient financés dans le cadre de la somme allouée et non du montant au-delà de celle-ci s'il estime que des modules ou interventions nécessaires (par ex. pour les populations-clés et vulnérables) n'ont pas été suffisamment pris en considération dans le cadre de la somme allouée au pays.

Dans les cas où les modules de PAAR sont une extension des modules décrits dans la demande d'allocation, la justification du candidat pourrait se limiter à une explication de la manière dont l'investissement supplémentaire contribuera à accroître les résultats et / ou l'impact. Dans les cas où de nouvelles interventions sont proposées dans le PAAR, les candidats sont encouragés à décrire brièvement les activités qui seront mises en œuvre en plus d'expliquer comment les interventions amélioreront les résultats / impacts sur les programmes de maladies et contribueront à construire des systèmes résistants et pérennes pour la santé.

#### Leçons tirées du TPR à l'attention des candidats:

- Les candidats sont invités à soumettre une demande de financement hiérarchisée au-delà de somme allouée en même temps que les demandes de financement.
- Les candidats doivent noter les points qui suivent lors de l'élaboration du PAAR:
  - Contextualiser les interventions proposées pour les demandes d'allocation prioritaires en faisant référence aux données épidémiologiques et de couverture clés.



- Inclure une justification et expliquer les impacts supplémentaires que le financement supplémentaire permettrait d'obtenir s'il était disponible.
- Pour chaque intervention, spécifier l'ordre de priorité du programme, indiquer, le cas échéant, l'unité géographique et le groupe de population qui sera desservi.
- Inclure les interventions essentielles dans la demande d'allocation plutôt que dans le PAAR.

## FONDS DE CONTREPARTIE (si applicable)

Le Conseil du Fonds mondial a approuvé un flux de financement supplémentaire - désigné comme fonds de contrepartie - pour inciter les pays éligibles à aligner leurs allocations sur les priorités stratégiques essentielles à l'impact et à la réalisation de la Stratégie du Fonds mondial 2017-2022.

Les pays éligibles ont été informés des priorités stratégiques spécifiques pour lesquelles ils peuvent accéder à des fonds de contrepartie dans leurs lettres d'allocation, ainsi que du montant de financement supplémentaire potentiellement disponible en tant que fonds de contrepartie.

Si vous êtes admissible à une demande de fonds de contrepartie, veuillez consulter le site Web du Fonds mondial pour le formulaire de demande, les instructions et les conseils pertinents sur les fonds de contrepartie.

## TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT

En plus du formulaire de demande de financement, les candidats doivent joindre à leur dossier le plan de travail de transition, qui étaye la demande de financement. En outre, ils devront joindre les documents-clés suivants à leur dossier : tableau(x) relatif(s) au paysage de financement, budget, et partie du cadre de résultats consacrée aux mesures de suivi du plan de travail. Les candidats sont priés de compléter le ou les tableaux des lacunes programmatiques et les sections « Modules » du cadre de résultats si au moins l'un des modules proposés est accompagné d'indicateurs de couverture.

Au titre du cycle en cours, les candidats ne sont plus tenus de présenter un document-type modulaire. Si le document-type a été abandonné, la démarche modulaire – cadre de catégories programmatiques uniformisées appelées « modules » – reste quant à elle en application. Ce cadre contribue à structurer les analyses des programmes et des lacunes financières, tout en faisant le trait d'union entre les principaux buts, objectifs, interventions, indicateurs, cibles et coûts représentés dans les documents clés du dossier. Pour plus d'information sur le cadre modulaire, veuillez-vous reporter au [Manuel sur le cadre modulaire](#).

En plus des documents de base à joindre au dossier, les candidats doivent également remettre : une liste d'abréviations et d'annexes, des documents relatifs à l'admissibilité des instances de coordination nationale, l'approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale et d'autres pièces obligatoires (par exemple, le plan stratégique national/plan national de santé et cartographie des modalités de mise en œuvre). Bien qu'ils n'y soient pas encouragés, si les candidats choisissent d'inclure dans leur demande de financement l'achat de produits de santé, ils devront joindre une liste des produits de santé.

Vous trouverez une liste de contrôle en annexe du présent livret d'instructions. Les candidats sont invités à s'aider de cet outil pour vérifier que leur dossier est complet avant de l'envoyer.

## Plan de travail de transition

Dans leur demande de financement, les pays en transition doivent décrire les lacunes programmatiques et déficits de financement prioritaires associés à la transition. S'appuyant sur un plan de travail de transition, la demande de financement doit inclure des interventions prioritaires qui seront menées à l'appui des actions destinées à lever les difficultés de transition décrites précédemment.

Dans l'idéal, le plan de travail de transition dérivera de la stratégie de transition ou de pérennisation du programme et l'évaluation de l'état de préparation (ou d'une analyse équivalente). Dans tous les cas, le plan de travail doit s'inscrire dans le prolongement du plan stratégique national.

Bien qu'il n'y a pas un format standard, le plan de travail de transition doit être pratique, mesurable et chiffré, et détaille les mesures que le pays en transition prendra au cours des trois années de mise en œuvre pour assurer progressivement le financement intégral des programmes à l'aide des ressources nationales. En outre, le plan de travail doit comprendre les éléments suivants :

- Une liste détaillée des activités financées au titre de la subvention en cours, incluant notamment :
  - la description des activités et le budget nécessaire à leur mise en œuvre avant l'expiration de la subvention en cours,
  - une feuille de route pour la mise en œuvre des activités à l'échéance de la subvention,
  - pour les activités qui se poursuivront à l'échéance de la subvention, un plan de financement échelonné prévoyant le financement public intégral des programmes d'ici à la fin de la subvention finale.
- S'il y a lieu, les solutions et stratégies concernant la reprogrammation des fonds existants et/ou l'obtention de financements supplémentaires pour combler les lacunes mises en évidence dans la demande de financements hiérarchisés au-delà de la somme allouée.
- La description de toute activité requise pour assurer une transition réussie, mais non encore financée au titre de la subvention actuelle, et le budget correspondant.

La demande de financement des pays en transition doit mettre l'accent sur les activités jugées essentielles au maintien ou à l'intensification progressive des interventions-clés, l'objectif étant de permettre au pays d'assurer intégralement le financement et la mise en œuvre des activités visées d'ici à l'expiration de la subvention.

## Tableau(x) relatif(s) au paysage de financement



**Les candidats sont priés de remplir les onglets « health system » (système de santé) et « gap overview » (synthèse des déficits) pour les composantes de maladie incluses dans la demande de financement.**

Les renseignements fournis dans le ou les tableaux relatifs au paysage de financement viennent compléter les réponses données par le candidat dans les sections 2 et 4 du formulaire de demande. Dans le formulaire, le candidat doit faire référence au tableau selon que de besoin, sans avoir à répéter les informations qu'il contient.

Les candidats doivent remplir le ou les tableaux relatifs au paysage de financement afin de transmettre les informations financières qui se rapportant à la stratégie nationale de lutte contre la maladie.

Le tableau d'ensemble du paysage de financement définit :

- i) les fonds nécessaires au financement d'une riposte globale à la maladie ;
- ii) les financements existants et attendus provenant de sources **nationales** et **externes** ; et
- iii) les déficits de financement restant à combler (à savoir l'écart entre les besoins de financement et les fonds disponibles).

L'onglet « health sector » (secteur de la santé) demande l'information sur les dépenses publiques de santé et doit être rempli par toutes les candidats.

Le fichier Excel contient d'autres onglets détaillant le déficit de financement de chaque module, pour chaque composante de maladie concernée. Pour évaluer ces déficits, les candidats peuvent utiliser les modules du Fonds mondial ou les catégories de coûts figurant dans le plan stratégique national. Les pays à fort impact et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont tenus de remplir la feuille « detailed financial gap » (détail du déficit de financement) pour la ou les composantes de maladie figurant dans leur demande. Bien que cette étape soit facultative pour les autres candidats, il leur est conseillé de compléter la feuille de travail.

Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont les tableaux doivent être remplis dans le fichier Excel.

## Budget et cadre de résultats



**Les candidats sont priés de compléter le budget et la partie du cadre de résultats consacrée aux mesures de suivi du plan de travail.**

### Budget

Au stade de l'élaboration de la demande, le candidat ne doit présenter qu'un budget sommaire, ventilant les informations par module, intervention, groupe de coûts et maître d'œuvre. Le budget récapitulatif est automatiquement calculé une fois ces informations de haut niveau sont saisies dans l'onglet « detailed budget » (budget détaillé) du fichier Excel. La présentation d'un budget complet, incluant une description des activités prévues, n'est pas nécessaire à ce stade, mais sera demandée à l'établissement de la subvention. De même, les candidats présenteront un budget annuel sur trois ans lors du dépôt de leur demande de financement, mais devront ventiler leurs chiffres par trimestre à l'établissement de la subvention. Cela dit, pour des raisons pratiques, certains candidats opteront peut-être pour la présentation d'un budget plus détaillé dès la soumission de la demande de financement (en particulier, s'il est prévu que l'intervalle de temps entre l'approbation de la demande de financement et la date à laquelle le Conseil d'administration devrait donner son feu vert soit assez court, les candidats gagneront en efficacité à préparer d'emblée un budget détaillé). L'inclusion d'un budget détaillé est laissée à l'entière appréciation du pays candidat, qui choisira l'option recueillant sa préférence.

Les hypothèses de coûts et les informations clé pour l'établissement du budget devraient être disponibles à ce stade et les candidats sont invités à fournir ces informations au budget. Veuillez-vous référer aux directives budgétaires pour plus d'informations.

### Cadre de résultats

Comme indiqué plus haut, si aucune prestation de services n'est prévue, le candidat ne devra remplir que la partie du cadre de résultats consacré aux mesures de suivi du plan de travail.

## Dans le cas où certaines prestations de services seraient incluses dans la demande :

- Le candidat doit compléter le modèle de cadre de résultats, en renseignant les indicateurs des interventions spécifiques et les indicateurs de couverture se rapportant aux prestations de services qu'il souhaite faire financer par le Fonds mondial.
- Le suivi des activités liées à la transition sera effectué dans les parties consacrées aux mesures de suivi du plan de travail.
- Au stade de l'élaboration de la demande de financement, le candidat doit fournir les cibles annuelles retenues pour les indicateurs de couverture. Les cibles semestrielles sont facultatives à ce stade, mais sont obligatoires à l'établissement de la subvention. Les dates de présentation des rapports d'étape (rapports sur les résultats actuels) ne doivent être fournies qu'au stade de l'établissement de la subvention.

## Le suivi de toutes les activités liées à la transition se fera dans la partie consacrée aux mesures de suivi du plan de travail.

Chaque demande de financement doit être accompagnée par un cadre de résultats et d'un budget dûment complétés. À l'établissement des subventions, ces documents seront développés par subvention. Veuillez-vous reporter aux fichiers Excel correspondants pour des instructions détaillées sur la façon de compléter le cadre de résultats et le budget.

### Tableau(x) des lacunes programmatiques



#### **Les pays en transition ne sont pas tenus de remplir un tableau des lacunes programmatiques.**

Les pays en transition ne sont pas tenus de remplir un tableau des lacunes programmatiques. Le candidat devra toutefois en compléter un si la demande de financement comprend des prestations de services ou couvre les frais récurrents y afférents.

Si la demande ne prévoit **aucune prestation de services**, alors le candidat **n'est pas tenu** de compléter le tableau ; il pourra passer directement au cadre de résultats et ne remplir que la partie consacrée aux mesures de suivi du plan de travail.

Il est important de veiller à la cohérence globale de l'ensemble des documents. Par exemple, les taux de couverture figurant dans le tableau des lacunes programmatiques doivent correspondre aux cibles du cadre de résultats s'appliquant à la couverture des interventions.

Si la demande de financement de transition couvre des prestations de services, elle doit inclure une feuille de route précise, détaillant la façon dont les interventions seront prises en charge par le gouvernement ou transférées sur d'autres sources de financement nationales. Comme indiqué plus haut, la demande de financement de transition doit permettre au pays de réussir une transition sans problème pour toutes les composantes de maladie pour lesquelles il s'apprête à assurer intégralement le financement et la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre la maladie, sans l'aide du Fonds mondial.

Veillez noter que l'analyse des lacunes programmatiques doit permettre de déceler, pour chaque module/intervention, les principales lacunes dans la couverture des interventions à l'échelle du pays, et d'estimer la manière dont elles peuvent être comblées par le Fonds mondial et d'autres formes d'appui.

Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont les tableaux doivent être remplis dans le fichier Excel. Remarque importante sur les composantes de maladie : pour le VIH et

le paludisme, le fichier Excel contient les tableaux de lacunes standard, mais aussi des tableaux personnalisés pour des modules spécifiques, l'objectif étant de tenir compte de la variété de méthodes appliquées pour quantifier les lacunes dans les différents modules.

## Liste des produits de santé, hypothèses les concernant et données de quantification

 Il est déconseillé aux pays en transition de prévoir dans leur demande de financement personnalisée l'achat de produits de santé.

**Le candidat doit remplir la liste des produits de santé seulement si les financements sollicités au Fonds mondial couvrent des produits de santé et/ou la prise en charge des coûts de gestion connexes.** La liste des produits de santé répertorie les produits de santé et les coûts y afférents qui seront financés au titre de la demande de financement. Pour chaque produit de la liste, les informations suivantes sont fournies : quantités d'achat estimées pour chaque année de la période de mise en œuvre, coût unitaire estimé et frais de gestion. Les hypothèses et quantifications posées quant à l'achat des produits de santé et aux frais de gestion associés sont des éléments d'appréciation contextuels dont il faut tenir compte au moment de dresser la liste des produits de santé.

Pour plus d'information sur la façon de compléter la liste des produits de santé, veuillez-vous reporter au modèle de liste fourni au format Excel.

## Liste des abréviations et des pièces jointes

Les candidats doivent utiliser la liste des abréviations et des pièces jointes pour :

- répertorier les abréviations et acronymes peu usités ou spécifiques à un pays qui sont employés dans la demande de financement,
- dresser la liste de tous les documents d'accompagnement pertinents pour la demande de financement, mais non inclus à la question 1.1.

Dans la liste des annexes, les documents d'accompagnement complémentaires doivent être clairement nommés et numérotés, et la référence exacte de la page (le cas échéant) doit être mentionnée. Si les documents en question sont librement accessibles en ligne, il est conseillé au candidat de mentionner l'adresse URL de la page Web correspondante, afin de limiter le nombre de documents joints à la demande de financement.

Comme indiqué à la question 1.1, les candidats ne joindront que les documents apportant un éclairage utile à la demande de financement et s'abstiendront de dresser une longue liste d'annexes diverses qui pourraient diluer l'information, plutôt que la préciser.

## Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale

Le Fonds mondial demande aux instances de coordination nationale de remplir six conditions pour pouvoir prétendre à un financement (« critères d'admissibilité des instances de coordination nationale »). Les candidats devront vérifier que les six critères sont bien satisfaits. L'examen du respect des six exigences se fondera sur deux évaluations distinctes :

1. **Critères d'admissibilité n° 1 et 2 :** La conformité des instances de coordination nationale avec les critères d'admissibilité 1 et 2, spécifiques à la demande de financement, sera évaluée par le Secrétariat du Fonds mondial au dépôt de la demande.
2. **Critères d'admissibilité n° 3, 4, 5 et 6 :** La conformité des instances de coordination nationale avec les critères d'admissibilité 3, 4, 5 et 6 sera évaluée une fois par an à l'aide de l'outil d'évaluation des résultats des instances de coordination nationale.



La procédure différenciée d'examen s'applique à l'évaluation de la conformité des instances de coordination nationale aux critères 1 et 2 (examen « normal » ou « allégé »). La formule d'examen applicable est déterminée par une évaluation globale par le Secrétariat des résultats et de l'admissibilité de l'instance de coordination nationale. Pour effectuer cette évaluation, le Secrétariat examine les données annuelles générées à l'aide de l'outil d'évaluation de l'admissibilité et des résultats, ainsi que les informations contextuelles supplémentaires que lui transmet le département du Fonds mondial chargé des questions liées aux communautés, aux droits et au genre.

L'instance de coordination nationale est informée dans la lettre d'allocation du niveau d'examen auquel elle sera soumise et des documents qu'il faudra joindre à la demande de financement au moment de son dépôt. Toutes les instances de coordination nationale sont priées de remettre un texte narratif répondant aux différents critères d'admissibilité. Les instances soumises à un examen « allégé » devront fournir une « déclaration de conformité », tandis que celles soumises à la procédure « normale » seront tenues de produire des pièces justificatives pour étayer de manière factuelle leur réponse.

Le texte narratif et les pièces justificatives peuvent être téléchargés par email à votre gestionnaire de portefeuille du Fonds et copier le Département Accès aux Financements ([acesstofunding@theglobalfund.org](mailto:acesstofunding@theglobalfund.org)), soit **avant** le dépôt de la demande de financement, soit **en même temps** que celle-ci.

### **Critère n° 1 : Procédure d'élaboration de la demande de financement**

L'élaboration de la demande de financement doit être un processus ouvert, transparent et inclusif qui assure la participation d'un large éventail de parties prenantes, en particulier les populations-clés. Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale qu'elles :

- a. coordonnent la développement des demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, dont les membres et non-membres<sup>3</sup> des instances de coordination nationale, représentant les enjeux propres à chaque maladie et les dimensions transversales (renforcement des systèmes de santé, droits de l'Homme, suivi-évaluation, gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile), à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure.
- b. documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations-clés à la mise au point des demandes de financement, y compris les populations les plus à risque.

Pour satisfaire à ce premier critère, les instances de coordination nationale doivent démontrer clairement que les populations-clés ont été concrètement associées au processus d'élaboration de la demande de financement et doivent être en mesure de produire des pièces justificatives à l'appui de leur réponse.

### **Critère n° 2 : Procédure de désignation et de sélection du récipiendaire principal**

Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale qu'elles :

- a. désignent un ou plusieurs récipiendaires principaux lors du dépôt de leur demande de financement<sup>4</sup>,

---

<sup>3</sup> Par « non-membre », on entend tout intervenant pertinent qui peut ne pas être représenté au sein de l'instance de coordination nationale mais participe à la riposte nationale contre la maladie ou au secteur de la santé en général.

<sup>4</sup> Dans certains cas exceptionnels, le Fonds mondial sélectionne directement les récipiendaires principaux pour le compte de l'instance de coordination nationale. C'est le cas lorsque le pays considéré est visé par la politique de sauvegarde supplémentaire ou fait l'objet d'une enquête du Bureau de l'Inspecteur général.

- b. documentent une procédure transparente de désignation de tous les récipiendaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, reposant sur des critères clairement définis et objectifs, et
- c. documentent la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer la procédure de désignation des récipiendaires principaux.

Pour ce deuxième critère, les instances de coordination nationale doivent être en mesure de démontrer que la désignation de chaque récipiendaire principal s'est faite selon une procédure décisionnelle transparente (même dans les cas où le récipiendaire principal actuel est à nouveau choisi) et d'expliquer, preuves à l'appui, comment les conflits d'intérêts potentiels ou avérés ont été gérés.

Veillez-vous référer aux [Directives à l'intention des instances de coordination nationale](#) et à [l'outil d'autoévaluation des instances](#). Vous trouverez également un exemple de liste de documents d'accompagnement à l'annexe 1 du formulaire de description narrative relatif à l'admissibilité des instances de coordination nationale. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

### **Approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale**

Le Fonds mondial exige les preuves de l'approbation de la demande de financement finale par tous les membres de l'instance de coordination nationale (ou leurs remplaçants désignés). Un représentant de chaque récipiendaire principal doit signer la demande de financement en bas du formulaire d'approbation pour confirmer qu'il approuve la demande de financement et qu'il est prêt à entamer l'établissement de la subvention et la mise en œuvre.

Les membres de l'instance de coordination nationale qui se trouvent dans l'incapacité de signer le formulaire d'approbation doivent envoyer un courrier électronique d'approbation au secrétariat de leur instance de coordination nationale, lequel sera joint à la demande soumise au Fonds mondial.

Si un membre d'une instance de coordination nationale refuse d'approuver la demande de financement, ce dernier est invité à en informer le Fonds mondial et à lui préciser le motif de son refus par écrit ([AccessToFunding@theglobalfund.org](mailto:AccessToFunding@theglobalfund.org)), de manière à lui signifier clairement sa position.

### **Cartographie des modalités de mise en œuvre**

La carte des modalités de mise en œuvre est une représentation graphique de la subvention considérée (ou d'un ensemble de subventions), détaillant : i) toutes les entités recevant des subventions et/ou jouant un rôle dans la mise en œuvre du programme, ii) les liens hiérarchiques et les relations de coordination entre elles, iii) le rôle de chaque entité dans la mise en œuvre du programme, et iv) les flux de fonds et de marchandises, et le circuit des données déclaratives.

Les candidats et les récipiendaires principaux sont encouragés à mettre à jour leur carte des modalités de mise en œuvre, utilisée à l'établissement de la subvention au cours du précédent cycle d'allocation, et à la joindre en annexe de leur dossier. Si le candidat opte pour une actualisation de la carte, il devra indiquer clairement les modifications qui y ont été apportées.

Le schéma doit illustrer chaque entité (organisation, pas de personne physique) qui joue un rôle ou reçoit de l'argent du Fonds mondial dans le circuit des fonds, de la mobilisation des ressources apportées à la mise en œuvre des activités au niveau des bénéficiaires. Il est essentiel de ne pas omettre d'entités (par exemple, les bureaux régionaux et de district du

système de santé national), de ne pas rassembler des entités en groupes génériques (par exemple, les établissements de santé), de ne pas ignorer certains types d'entités (par exemple, les principaux fournisseurs habituels) et de ne pas se limiter au niveau des bénéficiaires (par exemple, uniquement les récipiendaires principaux ou les sous-récipiendaires). **Au contraire, toutes les variables inconnues doivent être clairement indiquées sur la carte.** Cette opération est cruciale, car elle permet de mettre le doigt sur les informations qu'ils restent à recueillir pour obtenir une image précise de la réalité.

Pour obtenir des informations détaillées sur cet exercice de cartographie, veuillez consulter les [directives pour la cartographie des modalités de mise en œuvre](#).

## ANNEXE 1: List de vérification à utiliser pour vérifier que le dossier de candidature est complet

Les candidats sont invités à utiliser la liste de contrôle ci-dessous afin de vérifier que leur dossier est complet avant de le soumettre.

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de financement
<input type="checkbox"/>	Cadre de résultats
<input type="checkbox"/>	Budget
<input type="checkbox"/>	Tableau(x) des lacunes programmatiques
<input type="checkbox"/>	Tableau(x) relatif(s) au paysage de financement
<input type="checkbox"/>	Plan de travail de transition
<input type="checkbox"/>	L'évaluation de l'état de préparation à la transition ou équivalente
<input type="checkbox"/>	Cartographie des modalités de mise en œuvre (facultative)
<input type="checkbox"/>	Liste des produits de santé (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Liste des abréviations et des annexes
<input type="checkbox"/>	Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale
<input type="checkbox"/>	Approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale
<input type="checkbox"/>	Le document stratégies nationales